

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 Août. — M. Félix Faure, Président de la République, assiste aux manœuvres faites au pied du Mont-Cenis, par les troupes alpines,

— De violents orages éclatent dans les départements des Landes, du Lot et des Pyrénées Orientales et y causent des dégâts très importants.

7 Août. — Un incendie d'une excessive intensité éclate à Bordeaux dans la caspulerie métallique de MM. Bertrand frères. Les dégâts matériels dépassent 500.000 francs.

— L'empereur Guillaume et l'impératrice d'Allemagne, se rendent à bord du *Hohenzollern* à Saint-Petersbourg où ils sont reçus avec cordialité par le tzar et la tzarine.

8 Août. — M. Canovas del Castillo, président du conseil des ministres d'Espagne, est assassiné à Madrid par un sujet italien qui lui tire trois coups de revolver à la tête et dans la poitrine. M. Canovas tombe mortellement blessé en criant « Vive l'Espagne ».

— Un cyclone d'une grande violence, cause des ravages très importants à Villemomble. (Seine) et dans le voisinage.

— Élection sénatoriale dans la Seine-Inférieure. — M. Siegfried député répub. est élu.

— Première séance du congrès de la fédération des sapeurs-pompiers, dans la salle des fêtes du palais du Trocadéro.

9 Août. — Mort, à l'âge de soixante dix huit ans, de M. Garisson, sénateur républicain et président du conseil général de Tarn-et-Garonne.

10 Août. — M. Félix Faure termine son voyage dans le sud-est de la France par un arrêt à Annecy où il est fait une brillante réception au chef de l'État.

11 Août. — M. Félix Faure rentre à Paris par un train du matin, repart l'après-midi pour le Havre où il arrive à cinq heures du soir.

12 Août. — Ouverture à Reims, du congrès de la ligne de l'enseignement, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, député.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

« Vouloir, c'est pouvoir, » dit la sagesse des nations, et, en effet en dépit de la brièveté des délais, des craintes ironiques des pessimistes et de mille difficultés imprévues, l'Exposition artistique de Dammartin aura, à l'heure où paraîtront ces lignes, ouvert ses portes au public, qui ne peut manquer d'aller, dès aujourd'hui, se presser en

foule, autour des œuvres multiples d'artistes de mérite, qui, pour la plupart sont nos compatriotes, ou vivent, tout au moins dans notre voisinage pendant la belle saison.

De l'avis des connaisseurs les plus autorisés, l'ensemble de ces œuvres est fort remarquable, et bien des grandes villes de province auraient à envier la supériorité de cette Exposition, où toutes les branches artistiques sont dignement représentées.

Avant d'avoir à rendre compte des trois cents numéros qui composent le Salon dammartinois, dont il est bon de laisser tout d'abord la surprise à ses visiteurs, qui en apprécieront les beautés à leur point de vue personnel, rendons hommage à cette poignée de jeunes et fervents zélés de l'entreprise, qui ont déployé les plus vigoureux efforts et rivalisé de goût et d'intelligence pour la mener à bonne fin. Le Public aura, lui aussi, tout à gagner, au succès de l'Exposition de Dammartin, car, organisée exclusivement pour l'amour de l'Art, par un groupe de personnes indépendantes qui ne visent qu'à couvrir les frais d'installation, le surplus des recettes sera exclusivement employé à l'acquisition de lots destinés à la tombola, et, soit dit en passant, cette attraction aura une réelle importance, car, dès aujourd'hui un certain nombre de tableaux de mérite ont été gracieusement offerts à cette intention, par leurs auteurs, dont le généreux exemple ne peut manquer de trouver encore de nombreux imitateurs.

L'aimable et excellent poète que le comité compte dans son sein, a chanté en quelques beaux vers, la majesté du lieu où s'élevait jadis « le nid de l'aigle souverain » et où, grâce à la fer-

vente volonté de quelques amis des arts, s'étalent aujourd'hui tant de merveilles artistiques, inspirées, en grande partie par la vue des sites enchanteurs dont est si fertile ce ravissant coin de l'Ile-de-France, qu'on appelle la Gôlle, dont l'œil embrasse aisément toute l'étendue, du sommet du verdoyant plateau devenu de nos jours le théâtre de toutes les solennités et de toutes les réjouissances publiques.

Puisque nous parlons de réjouissances publiques, disons que pendant toute la durée de l'Exposition, et de concert avec elle, la fête patronale de Dammartin offrira aux amateurs de divertissements plus prosaïques, une série d'attractions dont le programme est ainsi composé :

Dimanche 15 Août : Inauguration de l'Exposition et concert par la Fanfare municipale.

Les heures d'ouverture de l'exposition sont les suivantes :

En semaine, le matin, de 9 heures à 11 heures, le soir, de 2 h. à 6 h.

Le dimanche, de 9 h. à midi et de 1 h. à 6 h.

Les billets d'entrée donnant droit à la tombola sont en vente à la librairie E. Lemarié : Prix, 0 fr. 25.

Le catalogue illustré est également vendu 25 centimes.

Jeux et divertissements de toutes sortes sur les promenades du château, le dimanche et jours suivants.

Le Samedi 21 à 9 heures du soir :

Retraite aux flambeaux par la fanfare de Dammartin, avec le concours des Sapeurs-Pompiers.

Le Dimanche 22 à 4 heures :

Jeux de ciseaux pour les jeunes filles. — *De 5 à 6 heures :* Concert par la Fanfare.

Le soir : Illumination des promenades du château en verres de couleur et Grand Bal, sous une tente brillamment décorée. — Bon orchestre.

Le Lundi : Continuation de la fête.

A 3 heures : Bal d'enfants sous la tente. — *A 4 heures :* Jeu de la seringue ; Jeu de la brouette, pour les jeunes gens.

Le Soir à 9 heures : Feu d'artifice, tiré par M. Balossier artificier de la ville de Paris et embrasement général des promenades.

Le Dimanche suivant : Continuation de la fête.

— La distribution des prix aux élèves de l'Ecole congréganiste de filles a eu lieu dimanche dernier à trois heures, dans la salle de la chaumière, sous la présidence de M. Hémar, maire, accompagné de M. l'abbé Congy, curé-doyen, de plusieurs Conseillers municipaux, de quelques membres du conseil administratif de l'ospice et de quelques ecclésiastiques.

Une assistance très nombreuse se pressait dans la vaste salle de fêtes de l'établissement, attirée par la variété du programme de la séance, qui chaque année, est rempli avec une ponctualité et un talent remarquables.

M. le maire, après avoir adressé aux maîtresses ses félicitations pour le dévouement éprouvé avec lequel elles dirigent les classes a rappelé que l'année dernière, il s'était attaché à démontrer que loin d'être antagoniste, l'école congréganiste était un moyen d'émulation et avait été créée uniquement dans le but de permettre aux familles pauvres, d'être comme les riches à même de donner à leurs enfants une éducation religieuse.

M. Hémar a ajouté, que loin d'être, comme on l'a prétendu bien à tort une

charge pour les contribuables qui auraient ainsi à subvenir à l'entretien de deux écoles au lieu d'une seule, l'école libre n'est nullement à la charge des habitants, étant subventionnée par des libéralités particulières ; qu'au contraire, les dépenses nécessitées par l'acquisition du matériel scolaire, des récompenses et des fournitures classiques sont à la charge de la caisse municipale, qui aurait à en supporter les frais pour l'école publique communale. Que d'autre part, le nouvel établissement à coûté lors de son acquisition, des droits de mutation qui ont rapporté au trésor et qu'il a fourni pendant plusieurs mois des travaux aux entrepreneurs de la localité, qui auraient mauvaise grâce à contester l'utilité de la nouvelle école.

De nombreux intermèdes composés de chœurs, monologues, chansonnettes et dialogues comiques, ont vivement intéressé l'assistance qui a vigoureusement applaudi les jeunes artistes improvisés.

Nous ne surprendrons personne en disant que les magnifiques volumes de prix ne laissent rien à désirer aux points de vue du choix, de la beauté et du nombre.

Ont été particulièrement cités au palmarès les noms des élèves Ernestine Cadot, Emilie Benardeau, Melanie Mary, Berthe Viardot, Felicie Montauban, Antoinette Carrière, Louise Révillon, Marie-Louise Fourie.

Les dames ont admiré longuement la remarquable exposition de travaux à l'aiguille qui occupait deux des principales salles d'école.

— On lit dans l'*Echo de la Brie*

Mme R... âgée de 21 ans, cultivatrice à Dammartin, a tenté de mettre



fin à ses jours Jeudi soir.

Elle hottelait avec son mari lorsque, vers 6 heures 1/2, elle le quitta sous prétexte d'aller préparer à dîner. Au bout de quelques minutes, M. R... ne voyant pas sa femme revenir, retourna chez lui : ne la trouvant pas au rez-de-chaussée il monta dans sa chambre et là, il la vit couchée sur son lit, sans connaissance.

Un réchaud allumé était au milieu de la pièce. M. R... ouvrit aussitôt les fenêtres et transporta la malheureuse femme dehors. Il lui prodigua les soins qui lui étaient nécessaires ; après vingt minutes, Mme R... revenait à la vie.

Cet acte de désespoir a fort étonné, car les époux R... paraissaient vivre en bonne intelligence.

— Nous recevons à la dernière heure communication d'un télégramme adressé par M. Moquet, conseiller général, à M. le maire de Dammartin, et lui annonçant que le ministre des Travaux publics revenant sur sa décision, au sujet du projet de chemin de fer de Meaux à Dammartin, dont l'ajournement avait été décidé, vient d'autoriser la mise à l'enquête de ce projet. La population entière de notre région applaudira à ce résultat qui, il y a lieu de l'espérer, marquera un pas décisif vers la réalisation d'une entreprise qui intéresse au plus haut degré la prospérité commerciale et industrielle de toute la contrée.

— Nous apprenons au moment de mettre sous presse, que M. Loron père, ancien horticulteur-pépiniériste, vient d'être décoré de l'ordre du Mérite agricole.

Nous sommes heureux d'avoir à féliciter M. Loron de la distinction qui vient de lui être conférée.

CLAYE-SOULLY

Le sieur Lallemand Joseph, âgé de 43 ans, naerier à Paris, est poursuivi pour violences devant le tribunal correctionnel de Meaux.

On se rappelle que le Jeudi 15 juillet dernier, dans l'après midi, le jeune Gaston Legrand, âgé de 10 ans, se trouvait dans la rue de Charuy avec plusieurs de ses petits camarades. Ces enfants avaient placé un objet au milieu de la chaussée et s'amusaient à l'abattre avec de petits cailloux. Vint à passer M. Lallemand avec sa petite fille, une des pierres effleura la chaussure de cette enfant, le père furieux saisit par le bras Gaston Legrand et le fit marcher de force devant lui en lui donnant des coups de poing dans le dos.

En se débattant, l'enfant tomba à terre; avant qu'il n'eût eu le temps de se relever, M. Lallemand le saisit par la jambe et le traîna pendant un parcours de quelques mètres, puis il le releva, le serra par le cou et le menaça de le jeter dans le canal.

Mme veuve Fostier, qui avait été présente à la scène, s'interposa; mais mal lui en prit, car elle fut grossièrement injurée par M. Lallemand.

De bons renseignements sont néanmoins donnés sur ce dernier qui regrette son emportement. Aussi le tribunal ne lui inflige-t-il qu'une amende de la valeur d'une journée de travail.

PLAILLY

Il y a deux mois et demi environ, un nommé P..., actuellement pâtissier à Plailly, et précédemment à Ivry-sur-seine, vendait son fonds dans cette ville à un nommé V... pour la somme de 8.500 francs.

Le 14 mai, veille du jour où devait

s'effectuer le paiement, V... se trouvait chez P..., à Ivry. V... assure qu'il avait à ce moment les 8.500 francs dans la poche de son pardessus et que cette somme en aurait disparu tandis qu'il était chez P...

A l'entendre, il avait accroché le pardessus dans le corridor et c'est pendant une courte absence que le portefeuille contenant la somme lui aurait été enlevé.

Comme c'est maintenant seulement que V... songe à porter plainte, on suppose qu'il cherche un prétexte pour surseoir au paiement, parce que, en réalité, les fonds lui manquent. L'enquête continue néanmoins.

(Journal de Sens)

COMPANS

Un ouvrier agricole de M. Taveau, agriculteur et maire de Compans, le nommé Richard Beauwens, vient d'être victime d'un vol de 250 fr. produit de ses économies.

Beauwens avait déposé son argent dans l'étable dans une cachette qu'il croyait connue de lui seul. Mercredi, ayant eu besoin d'argent, il était allé à sa cachette, y avait pris ce qui lui était nécessaire; il retourna le lendemain voir son *magot* et constata qu'il avait disparu.

Le voleur s'est emparé d'une somme de 250 fr., composée de onze pièces de vingt francs et de trois pièces de dix francs. Cette somme était renfermée dans un petit sac à rayures bleues et blanches.

L'auteur pourrait bien être un des compatriotes de Beauwens.

FRESNES

Le 8 août, à l'heure du déjeuner, se nomme Assoygnon, forgeron aux forges de Fresnes, se présentait chez

M. Demoni, charron au même établissement. Il était en état d'ivresse et lui réclamait insolentement, paraît-il, quelques gravures que M. Demoni s'était chargé d'encadrer pour lui. Celui-ci, voyant son état et son ton, le pria de sortir. Pour toute réponse, Assoygnon lui lança un coup de pied dans le bas-ventre et un coup de poing sur le nez. Il fut aussitôt aveugle par le sang. Demoni a porté plainte contre Assoygnon qui est très violent, dit-on lorsqu'il a un peu bu.

(Echo de la Brue)

VILLEPARISIS

Le 6 août, vers midi et demi, une vive discussion éclatait entre les femmes Cordy et Martin, à propos du petit garçon de la première, auquel la seconde faisait peur parce que, soi-disant, il détériorait le corridor de la maison. Cette discussion émaillée des plus grossières épithètes, dégénérait bientôt en rixe. Ces femmes se giffaient et se prenaient aux cheveux; le mari de la femme Cordy fut obligé de les séparer. Plainte a été déposée de part et d'autre et certificats de médecins ont été fournis aux requérantes. Les femmes Cordy et Martin sont paraît-il, en très fréquentes disputes.

(Echo de la Brue)

MITRY-MORY

Le nommé Courteroy Edmond-Celestin, est appelé devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Courteroy partageait la couche d'un nommé Becker. Un beau matin, le 13 juin il nous semble, ce dernier en se réveillant n'aperçut pas son camarade de lit.

— Tiens dit-il, déjà levé. Quelle heure est-il donc ?

Il alla pour voir sa montre. Comme Courteroy elle avait disparu. Celui-ci

la vendit 6 fr. un jour de *dèche*.

Coût; 1 mois de prison avec application de la loi Berenger

(*Indépendant*)

Cuisy

Sur une créance de M. Chéret, huissier à Dammartin, son confrère de Meaux, M. Douay procédait le 1^{er} juillet à la saisie brandon des récoltes y comprises celles déjà en meules, appartenant à un petit cultivateur de Cuisy, M. Léon Blanchard, qui serait devenu la bête noire du hameau, et avec lequel on ne correspond plus qu'avec du papier timbré.

La saisie s'étendit également à une pièce de pre située le ritoire de Montge et on constata que sur une contenance de 30 ares, la moitié de la récolte en trèfle était coupée. A quelques jours de là, le garde chargé de la surveillance de cette pièce s'aperçut qu'une partie de l'autre moitié restée sur pied avait été emportée.

Blanchard soutient qu'elle ne l'a pas été par lui et il offre de justifier l'emploi de son temps.

L'affaire est renvoyée au 25 août.

(*Publicateur*)

UN PARI ORIGINAL

Deux habitants des environs de Nanteuil-le-Haudouin, le sieur Labiche, marchand d'artichauts à Montlognon et le Sieur Thomas, marchand de chevaux à Lévignen, se trouvaient réunis dans un cabaret du chef-lieu de canton, où ils vantaient leur puissance locomotrice et leur résistance à des marches prolongées lorsqu'il leur vint à l'idée d'engager le pari à qui ferait le voyage de Nanteuil à Paris et retour, (soit 100 kilomètres) en 15 heures. Or Jeudi matin vers sept heures, on vit passer à Dammartin les deux champions dont l'un, le sieur

Thomas distensait son compagnon d'environ 300 mètres, mais le soir, il en fut autrement, car Labiche repassa vers six heures et demie ayant dépassé depuis longtemps son adversaire qui jugea prudent de se faire remorquer par un automédon qui le ramena sain et sauf au lieu de départ.

L'enjeu de cette course était à ce qu'il paraît, de quatre cents francs, déposés par les concurrents à l'auberge du «Gros Caillou». Le gagnant, comme on voit, n'aura pas perdu son temps.

Ouverture de la chasse.

L'ouverture pour la troisième zone, la plus importante, est fixée au 29 août.

La Seine et les départements limitrophes, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Loiret, etc., ainsi que la plupart des départements du Nord, de l'Est et de l'Ouest, s'y trouvent compris.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE de Dammartin.

Boulangier Brice, Saint-Mard; passage sur autrui : acquitté.

Femme Bivaux, née Boulangier, à Saint-Mard; mauvais traitements aux animaux : 1 fr. d'amende.

Datin Louis, moissonneur chez M. Tronchon à Thieux; vol de pommes de terre : 1 fr. d'amende.

Patot, propriétaire à Montgé; pâturages et récidives : 5 fr. d'amende.

Mathieux, cultivateur à Saint-Mard; enlèvement de foin : 1 fr. d'amende.

Vallet, charretier chez M. Thomine éparisseur à Meaux; stationnement et défaut d'éclairage : 1 fr. d'amende pour chaque contravention.

Piot Félix, du Mesnil-Amelot; dommages à autrui : acquitté.

Carnet Léon, du Mesnil-Amelot; dommages à autrui : acquitté.

Crosnier, charretier chez M. Berlier à Moussy-le-Neuf; stationnement : 1 fr. d'amende.

Bénard Jules, à Longperrier; stationnement : 1 fr. d'amende.

Poussier, charretier chez M. David cultivateur à Stains Villeneuve; stationnement : 1 fr. d'amende.

Tellier, charretier chez M. David, cultivateur à Stains Villeneuve; stationnement : 1 fr. d'amende.

Corvisier Gustave, cultivateur à Dammartin; passage sur autrui : acquitté.

Femme Fouillaux, née Augustine Renard, Veuve Huot, Dum Eugène, Debierre Médard, Femme Masson, née Scourfon, tous propriétaires à Saint-Soupplets pour non fermeture de colombier, sont tous acquittés, l'arrêté n'ayant pas été publié.

UN NOUVEAU PROJET DE CHEMIN DE FER

M. Parent, maire de Plailly, a adressé la lettre qu'on va lire, aux municipalités du Bourget, Aulnay-lès-Bondy, Tremblay, Roissy, Villepinte, Blanc-Mesnil, Epiais-lès-Louvres, Chennevières, Mesnil-Amelot, Longperrier, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeron, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Mauregard, Vemars, Saint-Witz, Mortefontaine, Thiers, Pontarmé, Senlis, Montlével, Chamant, Ognon, Villers-Saint-Frambourg, Brassense, Roberval, Villeneuve-sur-Verberie, Rhuis, Verberie.

Dans sa séance du 3 juin dernier, le Conseil municipal de Plailly a émis le vœu qu'il soit donné une suite favorable au projet d'une ligne de ligne de fer, à construire dans le réseau du chemin de fer du Nord, en raccordement de la gare du Bourget à celle de Verberie, en passant par Senlis. Ce projet a déjà dû vous être soumis de 1891 ou 1892.

Comme votre commune se trouve intéressée à l'établissement de cette voie, le Conseil municipal de Plailly a l'honneur de vous inviter à vouloir bien l'adfer dans la campa-

gne qu'il désire entreprendre pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la difficulté des moyens de communication existant pour les nombreuses communes situées entre le Bourget, Senlis et Verberie.

Le Maire de Plailly accueillerait avec plaisir votre réponse et toute communication que vous jugerez à propos de lui faire à ce sujet; elle accepterait l'idée d'une réunion générale des délégués de chaque commune à un jour et dans une commune à désigner.

Comptant sur votre bienveillant concours, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Le maire de Plailly,

PARENT.

Il s'agit, dit notre confrère du *Journal de Senlis*, d'un projet dû à l'initiative de M. Turenne père, qui, en mai 1891, le soumit à plusieurs Conseils municipaux. Des circonstances qu'il serait trop long de relater ici et, en particulier, le projet de tramways alors à l'étude, ne permirent pas d'y donner suite.

Le Conseil municipal de Plailly veut le reprendre aujourd'hui à frais nouveaux, et a l'intention de mener à ce sujet une vigoureuse campagne.

Cette fois, ce n'est plus à l'initiative privée que l'on fera appel, mais à la Compagnie du Nord elle-même; ce qui, comme nous l'avons toujours soutenu, serait la meilleure des solutions: on demandera pour le Nord le concours du gouvernement.



A l'école primaire :

Un inspecteur bon enfant passe dans la classe et interroge les élèves un peu de brie et de broc.

— Voyons, mon jeune ami, demande-t-il à l'un d'eux, quand dit-on d'un homme qu'il est austère ?

— Dame ! c'est quand il a l'air d'être en bois !



COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

PRIME musicale gratuite
PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre
adresse, à M. RAJUS, éditeur à Avesnes-le-
Comte (Pas-de-Calais) : vous recevrez gratis
et franco, un joli morceau de musique pour
piano.

2 VOITURES DE FAMILLE
A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS
S'adresser 185 Grande Rue chez Madame
A. VINCENT

GRANGE ET GRENIER
A LOUER

S'adresser à Madame Flamand, rue
des Oulches à Dammartin.

Cartes cyclistes
des Environs de Paris

éditées par la Maison TARIDE
15 0 0 remise au compt. s' les prix marqués

MUSÉE DES FAMILLES
EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un n^o éro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an 6 fr. ; Six mois 3 fr

Pour **ÉVITER** les **MALADIES** lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures
Consultations gratuites. - 2ⁿ spéc. franco.
ABONNEMENT par an France 6 fr.
Union postale 8 fr.
Paris 5, Boulevard Montmartre

Chantier-Docks de la Gare
de DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

- Grosse Gailloterie française, 1, 2 gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
- Grosse Houille Charleroi, 1, 2 gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80
- Gaillotin de même qualité 4 »
- Tôtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
- Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »
- Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
- Charbon de forge (noisettes lavées). 3.20
- Coko de gaz n^o 6. l'hectol. 1.60
- Charbon industriel et Briquettes depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

Pour les charbons par wagons les commandes sont transmises aux mines Belges ou Françaises au cours

- Sable de rivière, Caillou, Meulière, Gravier et Mignonnette pour jardins
- Briques blanches, rouges et réfractaires.
- Chaux vive et Chaux hydraulique.
- Ciments et Tuyaux en grès.
- Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
- Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

- Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
- Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
- Pointes à tête plate ou tête d'homme, par paquet de 5^{ks}, depuis 1 fr. 35 le paquet.
- Pelles acier fondu, bout trempé. 1.10
- Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
- Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
- Fourches et crocs à fumier, 4 dents. 2.75
- Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
- Fourches à betteraves 1.90

	1 ^{re} 05	1 ^{re} 80	2 ^{re} 10
Fourches à foin, 2 dents	1.40	1.50	1.75
— — — 3 dents	1.90	2 »	2.20

- Rateaux, Poulies de puits. Boulons
- Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60
- Seaux d'écurie, — — 3.2)
- Arrosoirs, Lessiveuses
- Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2^e choix la p. . . 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarie à Dammartin

